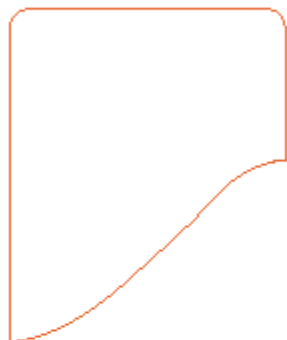


Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels **transférés**



2011/2012

Region Corse



Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Corse Du Sud
18 cours Napoléon, BP 60231, 20178 Ajaccio CEDEX 1
Tel: 0495 510 726 - fax: 0495 216 075
www.cdg2a.com



CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS TRANSFERES ORGANISES PAR LA REGION CORSE - ANNEES 2011 - 2012

CONCOURS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Nature du concours	Cat.	Spécialités	CDG organisateur	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
Attaché Territorial	A	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Administration Générale ➤ Gestion du Secteur Sanitaire et Social ➤ Animation ➤ Urbanisme 	13	MARDI 22.05.12	MERCREDI 20.06.12	JEUDI 28.06.12	MERCREDI 14.11.12

Concours organisé dans un cadre interrégional (P.A.C.A.-CORSE) par le CDG des Bouches-du-Rhône avec ouverture, notamment, d'un centre d'examen à AJACCIO pour l'ensemble de la région Corse. [Les inscriptions à ce concours se feront directement auprès du CDG organisateur \(www.cdg13.com \)](#)

[Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions](#)

CONDITIONS A REMPLIR

Concours externe sur titres avec épreuves	Concours interne sur épreuves	Concours de 3 ^{ème} voie sur épreuves
<p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics</p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p> <p style="text-align: center;">Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces activités.</p>

CONCOURS DE LA FILIERE TECHNIQUE

Nature du concours	Cat.	Spécialités	CDG organisateur	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
Ingénieur Territorial (externe)	A	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ingénierie, Gestion Technique et Architecture ➤ Infrastructures et Réseaux ➤ Prévention et Gestion des Risques ➤ Urbanisme, Aménagement et Paysages ➤ Informatique et Systèmes d'information 	06	MARDI 17.01.12	MERCREDI 15.02.12	JEUDI 23.02.12	MERCREDI 20.06.12

Concours organisé dans un cadre interrégional (P.A.C.A.-CORSE) par le CDG des Alpes Maritimes avec ouverture, notamment, d'un centre d'examen à BASTIA pour l'ensemble de la région Corse. [Les inscriptions à ce concours se feront directement auprès du CDG organisateur \(www.cdg06.fr \)](#). [Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions](#)

CONDITIONS A REMPLIR

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat et figurant sur une liste établie par décret. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EXAMENS PROFESSIONNELS TRANSFERES ORGANISES PAR LA REGION CORSE - ANNEES 2011 - 2012

EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Nature des examens professionnels	Cat.	Spécialités	CDG organisateur	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
Attaché Principal Territorial	A		06	MARDI 03.01.12	MERCREDI 01.02.12	JEUDI 09.02.12	MARDI 17.04.12

Examen professionnel organisé dans un cadre interrégional (P.A.C.A.-CORSE) par le CDG des Alpes Maritimes - avec ouverture, notamment, d'un centre d'examen pour l'ensemble de la région Corse. Les inscriptions à ces examens professionnels se feront directement auprès du CDG organisateur (www.cdg06.fr)

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

CONDITIONS A REMPLIR

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

Réservé aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins, un an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'attaché.

EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE TECHNIQUE

Nature des examens professionnels	Cat.	Spécialités	CDG organisateur	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
Ex. professionnel Ingénieur territorial Alinéa 1	A	Ingénierie, gestion technique et architecture/infrastructures et réseaux/prévention et gestion des risques/urbanisme, aménagement et paysages/informatique, et systèmes d'information	06	MARDI 23.08.11	MERCREDI 21.09.11	JEUDI 29.09.11	MERCREDI 30.11.11
Ex. professionnel Ingénieur territorial Alinéa 2			06	MARDI 23.08.11	MERCREDI 21.09.11	JEUDI 29.09.11	FEVRIER 2012

Concours organisés dans un cadre interrégional (P.A.C.A.-CORSE) par le CDG des Alpes Maritimes avec ouverture, notamment, d'un centre d'examen à BASTIA pour l'ensemble de la région Corse. Les inscriptions à ces examens se feront directement auprès du CDG organisateur (www.cdg06.fr).

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

CONDITIONS A REMPLIR

EXAMEN PROFESSIONNEL INGENIEUR TERRITORIAL – 1^{ER} ALINEA

Alinéa 1 : L'examen est ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et justifiant à cette date de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

CONDITIONS A REMPLIR

EXAMEN PROFESSIONNEL TERRITORIAL – 2EME ALINEA

Alinéa 2 : L'examen est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.